

# **SICAV SECURITY**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

### **Introduction**

En notre qualité de commissaire aux comptes de « SICAV SECURITY », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de «SICAV SECURITY», qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31 décembre 2019, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.133.501 DT et un résultat net de la période du quatrième trimestre 2019 s'élevant à 6.604 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

### **Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SICAV SECURITY » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **Paragraphes d'observation**

- Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur le point suivant :
  - Au cours du quatrième trimestre 2019, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 décembre 2019, ce taux est de l'ordre de 33,64%.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 31 janvier 2020

**Le Commissaire aux Comptes:**

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF-**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31-12-2019**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND	31/12/2019	31/12/2018
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b>AC1 - Portefeuille titres</b>	<b>753 169</b>	<b>949 031</b>
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1 288 413	344 858
AC1b Obligations et valeurs assimilées	4.2 464 756	604 173
<b>AC2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>381 752</b>	<b>246 677</b>
AC2a Placements monétaires	4.4 222 546	203 883
AC2b Disponibilités	159 206	42 794
<b>AC3 - Créances d'exploitation</b>	-	-
<b>AC4 - Autres actifs</b>	-	-
<b>Total Actif</b>	<b>1 134 921</b>	<b>1 195 708</b>
<b><u>PASSIF</u></b>		
<b>PA1 Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.6 1 142</b>	<b>1 204</b>
<b>PA2 Autres créditeurs divers</b>	<b>4.7 278</b>	<b>282</b>
<b>Total Passif</b>	<b>1 420</b>	<b>1 486</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
<b>CP1 Capital</b>	<b>4.8 1 086 804</b>	<b>1 154 940</b>
<b>CP2 - Sommes distribuables</b>	<b>46 697</b>	<b>39 282</b>
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs	15	21
CP2b Sommes distribuables de l'exercice	46 682	39 261
<b>Actif Net</b>	<b>1 133 501</b>	<b>1 194 222</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>	<b>1 134 921</b>	<b>1 195 708</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**POUR LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 31-12-2019**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND		Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<b>PR1 - Revenus du Portefeuille Titres</b>	<b>4.3</b>	<b>8 125</b>	<b>42 975</b>	<b>7 924</b>	<b>41 947</b>
PR1a Dividendes		-	8 941	-	9 670
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 125	34 034	7 924	32 277
<b>PR2 Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.5</b>	<b>5 263</b>	<b>19 786</b>	<b>4 003</b>	<b>12 706</b>
<b>Total Revenus des Placements</b>		<b>13 388</b>	<b>62 761</b>	<b>11 927</b>	<b>54 653</b>
<b>CH1 Charges de gestion des placements</b>	<b>4.9</b>	<b>(3 375)</b>	<b>(13 700)</b>	<b>(3 575)</b>	<b>(14 064)</b>
<b>Revenus Nets des Placements</b>		<b>10 013</b>	<b>49 061</b>	<b>8 352</b>	<b>40 589</b>
<b>CH2 Autres charges</b>	<b>4.10</b>	<b>(317)</b>	<b>(1 556)</b>	<b>(331)</b>	<b>(1 316)</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>9 696</b>	<b>47 505</b>	<b>8 021</b>	<b>39 273</b>
<b>PR4 Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-	(823)	-	(12)
<b>Sommes distribuables de la Période</b>		<b>9 696</b>	<b>46 682</b>	<b>8 021</b>	<b>39 261</b>
<b>PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		-	823	-	12
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		(3 112)	(43 460)	(9 811)	48 673
Frais de négociation de titres		-	(118)	-	(14)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		20	25 964	-	(2 518)
<b>Résultat Net de la Période</b>		<b>6 604</b>	<b>29 891</b>	<b>(1 790)</b>	<b>85 414</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**POUR LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 31-12-2019**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<b><u>AN1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>6 604</u></b>	<b><u>29 891</u></b>	<b><u>(1 790)</u></b>	<b><u>85 414</u></b>
AN1a - Résultat d'exploitation	9 696	47 505	8 021	39 273
AN1b - Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(3 112)	(43 460)	(9 811)	48 673
AN1c - Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	20	25 964	-	(2 518)
AN1d - Frais de négociation de titres	-	(118)	-	(14)
<b><u>AN2 - Distribution de dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b><u>(38 808)</u></b>	<b>-</b>	<b><u>(31 824)</u></b>
<b><u>AN3 - Transactions sur le capital</u></b>	<b>-</b>	<b><u>(51 804)</u></b>	<b>-</b>	<b><u>(2 052)</u></b>
<b>AN3a Souscriptions</b>	<b>55</b>	<b>1 548</b>	<b>11 066</b>	<b>64 081</b>
CSS Capital	54	1 494	10 318	60 436
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	(1)	(11)	386	1 558
RSD Régularisation des sommes distribuables	2	65	362	2 087
<b>AN3b Rachats</b>	<b>(55)</b>	<b>(53 352)</b>	<b>(11 066)</b>	<b>(66 133)</b>
CSR Capital	(54)	(52 220)	(10 318)	(62 372)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	1	215	(386)	(1 606)
RSD Régularisation des sommes distribuables	(2)	(1 347)	(362)	(2 155)
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>6 604</b>	<b>(60 721)</b>	<b>(1 790)</b>	<b>51 539</b>
<b><u>AN4 - Actif net</u></b>				
AN4a Début de période	1 126 897	1 194 222	1 196 012	1 142 683
AN4b Fin de période	1 133 501	1 133 501	1 194 222	1 194 222
<b><u>AN5 - Nombre d'actions</u></b>				
AN5a Début de période	61 343	64 161	64 161	64 273
AN5b Fin de période	61 343	61 343	64 161	64 161
<b>Valeur liquidative</b>	<b>18,478</b>	<b>18,478</b>	<b>18,613</b>	<b>18,613</b>
<b><u>AN6 - Taux de rendement annualisé (%)</u></b>	<b>2,33%</b>	<b>2,56%</b>	<b>(0,60%)</b>	<b>7,48%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.

La sicav a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « ATB ».

### 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31 décembre 2019 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.3 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31 décembre 2019 un montant de 288 413 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif Net
<b>Actions</b>		<b>65 383</b>	<b>231 846</b>	<b>20,45%</b>
ENNAKL AUTOMOBILES	550	5 885	6 552	0,58%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	24 623	2,17%
MONOPRIX	2 160	6 111	17 245	1,52%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	55 476	4,89%
SFBT	5 697(*)	11 646	108 578	9,58%
UIB	850	9 560	19 372	1,71%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>54 722</b>	<b>56 567</b>	<b>4,99%</b>
CAP OBLIG SICAV	527	54 722	56 567	4,99%
<b>Total</b>		<b>120 105</b>	<b>288 413</b>	<b>25,44%</b>

(\*) Dont 949 actions nouvelles gratuites assimilées aux actions anciennes

Les titres ayant connu des mouvements au cours du quatrième trimestre 2019 se présentent comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/10/2019	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2019
<b>Actions et Droits</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Titres OPCVM</b>	<b>55 345</b>	-	<b>643</b>	<b>623</b>	<b>20</b>	<b>54 722</b>
CAP OBLIG SICAV	55 345	-	643	623	20	54 722
<b>Total</b>	<b>55 345</b>	-	<b>643</b>	<b>623</b>	<b>20</b>	<b>54 722</b>

##### 4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31 décembre 2019 un montant de 464.756 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
<b>Emprunts d'Etat</b>		<b>62 500</b>	<b>64 196</b>	<b>5,66%</b>
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	62 500	64 196	5,66%
<b>Emprunts des sociétés</b>		<b>381 500</b>	<b>400 560</b>	<b>35,34%</b>
ATL 2013/2	600	12 000	12 089	1,07%
Attij Leasing 2015/1	1 000	20 000	20 844	1,84%
Attij Leasing 2019/1	700	70 000	73 450	6,48%
Attij Bank Sub 2015	500	10 000	10 102	0,89%
BTE 2016	550	33 000	34 826	3,07%
CIL 2015/2	500	10 000	10 105	0,89%

CIL 2017/2	250	20 000	21 015	1,85%
HL Sub 2018/1	200	16 000	16 747	1,48%
HL 2016/2	250	10 000	10 057	0,89%
HL 2017/3	550	44 000	46 623	4,11%
HL 2018/2	200	20 000	21 515	1,90%
TL SUB 2018	665	66 500	71 892	6,34%
TL 2017/1	250	15 000	15 515	1,37%
UIB 2009/1	500	25 000	25 537	2,25%
UIB 2011/1	500	10 000	10 243	0,90%
<b>Total</b>		<b>444 000</b>	<b>464 756</b>	<b>41,00%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du quatrième trimestre 2019 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/10/2019	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2019
<i>Emprunts d'Etat</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Emprunts de sociétés</i>	<b>96 503</b>	-	<b>54 503</b>	<b>54 503</b>	-	<b>42 000</b>
CIL 2015/2	20 000	-	10 000	10 000	-	10 000
Attij Bank Sub 2015	20 000	-	10 000	10 000	-	10 000
BTK 2012/1	10 003	-	10 003	10 003	-	-
ATL 2013/2	24 000	-	12 000	12 000	-	12 000
HL 2016/2	15 000	-	5 000	5 000	-	10 000
CHO COMPANY 2009	7 500	-	7 500	7 500	-	-
<b>Total</b>	<b>96 503</b>	-	<b>54 503</b>	<b>54 503</b>	-	<b>42 000</b>

#### 4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 8.125DT pour la période allant du 01octobre 2019 au 31 décembre 2019 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Actions (Dividendes)	-	8 941	-	9 670
Revenus des Emprunts d'Etat	800	4 303	2 069	8 506
Revenus des Emprunts des Sociétés	7 325	29 731	5 855	23 771
<b>Total</b>	<b>8 125</b>	<b>42 975</b>	<b>7 924</b>	<b>41 947</b>

#### 4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élevaient au 31 décembre 2019 à 222.546 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
PLT 01-11-2019 ATB 3 mois à 11%	110	110 000	110 928	9,79%
PLT 27-11-2019 ATB 3 mois à 11%	110	110 000	111 618	9,85%
<b>Total</b>	<b>220</b>	<b>220 000</b>	<b>222 546</b>	<b>19,63%</b>

#### 4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élevaient à 5.263 DT pour la période allant du 01 octobre 2019 au 31 décembre 2019 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du quatrième trimestre 2019 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Placements à Terme	5 263	19 786	4 003	12 706
<b>Total</b>	<b>5 263</b>	<b>19 786</b>	<b>4 003</b>	<b>12 706</b>

#### 4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.142 DT au 31 décembre 2019 contre 1.204 DT au 31 décembre 2018.

#### 4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
TCL à payer	10	10
Retenue à la Source	172	171
Redevance CMF	96	101
<b>Total</b>	<b>278</b>	<b>282</b>

#### 4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 octobre 2019 au 31 décembre 2019 s'élève à 6.604 DT et se détaille comme suit:

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(3 092)
Variation de la part Revenu	9 696
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>6 604</b>

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2019 se détaillent ainsi :

	Capital au 30/09/2019	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2019
Montant	1 104 214	54	(54)	1 104 214 (*)
Nombre de titres	61 343	3	(3)	61 343
Nombre d'actionnaires	36	-	-	36

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2019. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2019 au 31-12-2019).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2019
Capital sur la base part de capital de début de période	1 104 214
Variation des +/- values potentielles sur titres	(43 460)
+/- values réalisées sur cession de titres	25 964
Frais de Négociation de titres	(118)
Régul des sommes non distribuables de la période	204
<b>Capital au 31.12.2019</b>	<b>1 086 804</b>

#### 4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/10/2019 au 31/12/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>	<b>Période du 01/10/2018 au 31/12/2018</b>	<b>Période du 01/01/2018 au 31/12/2018</b>
Rémunération du Gestionnaire	3 375	13 700	3 575	14 064
<b>Total</b>	<b>3 375</b>	<b>13 700</b>	<b>3 575</b>	<b>14 064</b>

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du quatrième trimestre 2019 s'élève à 3.375 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire et du commissaire aux comptes est à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

#### 4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/10/2019 au 31/12/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>	<b>Période du 01/10/2018 au 31/12/2018</b>	<b>Période du 01/01/2018 au 31/12/2018</b>
Redevance CMF	284	1 151	301	1 184
TCL	33	205	30	132
Autres impôts et taxes	-	200	-	-
<b>Total</b>	<b>317</b>	<b>1 556</b>	<b>331</b>	<b>1 316</b>